

Compte rendu de la séance du mardi 09 juin 2020

Président : PALLUT Maurice

Secrétaire(s) de la séance : Janine VEISSEYRE

Présents : Monsieur Maurice PALLUT, Monsieur Jean Louis VEISSEYRE, Monsieur Claude VIDAL, Madame Janine VEISSEYRE, Monsieur WILLIAM FLORET, Madame ALEXIA PEPIN

Absents :

Monsieur Damien MAZEYRAT

Ordre du jour:

1. Vote du budget primitif 2020
 2. Vote des taux d'imposition 2020
 3. Désignation des membres de la commission des impôts
- Questions diverses

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS (DE 2020 24)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il y a lieu de fournir à la direction des services fiscaux du Cantal une liste de membres afin de constituer la commission communale des impôts directs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne

Délégués titulaires

PALLUT Maurice
PEPIN Alexia
PHELUT Dominique
FLORET William
FOURNIER Olivier
MALROUX Laetitia
VEISSEYRE Jean-Louis
FLORET Gérard
VIDAL Claude
VEISSEYRE Janine
MAZEYRAT Damien
PHELUT Gérard (St Genès Champespe)

Délégués suppléants

VEISSEYRE Fernand
BESSE Maurice
ESPINOUX Christian
PEPIN Didier
ECHAVIDRE Daniel
FOURNIER Claude
DALMAS Eric
PAPON Jean Raymond
MASSON Christian
VALLON Didier
CHABAUD Gérard
GATIGNOL Vincent

ALIENATION ET CESSION DE PARTIE DE CHEMIN RURAL (DE 2020 25)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Monsieur Olivier Fournier demeurant à Lascombes datant de 2013 et qui souhaitait acquérir une partie de chemin rural bordant ses parcelles sur la section de Lascombes. Cette demande avait donc fait l'objet d'une prise de délibération en date du 3 avril 2013 demandant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la suite de laquelle la cession avait eu lieu.

Il s'avère qu'il a été oublié dans la mesure linéaire de l'époque 40 mètres dans la continuité du chemin à aliéner longeant la parcelle cadastrée B 319 et une partie de la parcelle B 204 déjà impactée par la précédente aliénation (cf plan joint).

En conséquence, étant donné que ce bout de chemin ne dessert pas d'autres riverains que ceux déjà concernés par la précédente procédure de 2013, Monsieur le Maire propose de dispenser d'enquête publique l'aliénation de ces 40 ml restants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des ses membres présents (hors la présence de Monsieur Claude VIDAL qui n'a pas participé au délibéré) :

- * DONNE un avis favorable à la demande
- * DECIDE d'aliéner cette partie de chemin rural de 40 ml restants
- * DISPENSE l'aliénation d'enquête publique préalable
- * AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

PLAN D'ACTIONS DE REDUCTION DE PERTES EN EAU POTABLE (DE 2020 26)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'afin d'éviter un doublement de la redevance "Prélèvement sur la ressource" du fait de mauvais rendements du réseau d'eau potable, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne préconise de mettre en oeuvre un plan d'actions de réduction des pertes en eau. Monsieur le Maire présente les différentes actions à entreprendre pour améliorer notre réseau :

- recherche de fuites avec une entreprise spécialisée
- tous travaux afférents à cette recherche

Le plan d'actions sera mis à jour annuellement en fonction de l'évolution du réseau.

ADOPTE

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 (DE 2020 30)

Le Conseil municipal,

* FIXE les taux d'imposition 2020 comme suit :

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 12,72 %, soit un produit de 10 634 €
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI : 40,68 % soit un produit de 19 811 €

Soit un produit attendu de 30 445 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (DE 2020 31)

Le Conseil municipal,

* ADOPTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 266 747,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 219 788,52 €

ACHAT MAISON + TERRAIN BRASSIER (DE 2020 32)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Mireille BRASSIER demeurant 20 Place Abbé Daupeyroux à 63000 Clermont Ferrand a mis en vente sa petite maison du bourg cadastrée B 637 d'une superficie de 70 m2 ainsi que la parcelle cadastrée B 635 d'une superficie de 212 m2 formant un seul et même lot.

Cette dernière a fait une offre de vente à 12 000 € pour ledit lot. Le Maire propose l'achat de ce bien afin de réhabiliter le four à pain qui s'y trouve au rez-de-jardin. Il propose également de recycler le garage en bois se trouvant sur la parcelle B 635 afin d'en faire le garage communal et un local pour l'agent des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- * ACCEPTE de procéder à l'achat du bien susnommé pour la somme de 12 000 €
- * VALIDE les projets de travaux comme indiqué ci-dessus
- * DESIGNNE l'office notarial Faucher-Garros-Martres de Condat pour régler la vente
- * AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir

DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEC (DE 2020 34)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, il convient de procéder à la désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL.

Il précise, en parallèle, qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, la Commune de Chanterelle est représentée par **deux délégués titulaires**.

Le Conseil Municipal, après avoir voté (à bulletins secrets), sont désignés en qualité de délégués titulaires du **Secteur Intercommunal d'Energie des Deux Rhues et de la Santoire**

M. Maurice PALLUT

M. Claude VIDAL